

PORTS DE MORGAT ET DU FRET

Compte rendu de la réunion du jeudi 19 mai 2016

COMITÉ LOCAL DES USAGERS DES PORTS DE PLAISANCE (C.L.U.P.P.) DE MORGAT ET DU FRET

Le C.L.U.P.P. des ports de Morgat et du Fret s'est réuni le jeudi 19 mai 2016 à 16h30, salle Kador au port de plaisance de Morgat, sous la présidence de Monsieur Daniel MOYSAN, maire de Crozon, assisté de monsieur Gérard LOREAU, adjoint en charge des ports, du tourisme et de la gestion du domaine public maritime.

Emargement des usagers présents à l'entrée de la salle, avant ouverture de la séance.

- Usagers de MORGAT: 23 personnes sont présentes sur 47 inscrites.
- Usagers du FRET : 2 personnes sont présentes sur 2 inscrites.

Le quorum étant atteint, Daniel MOYSAN ouvre la séance.

Avant de passer la parole à Gérard LOREAU, Daniel MOYSAN rappelle l'ordre du jour :

- Budget des ports 2016

Après une présentation du compte administratif 2015 et du budget prévisionnel 2016 (projection des documents sur écran), Gérard LOREAU développe les points suivants :

- Ponton E: son financement qui devait initialement s'étaler sur deux exercices comptables (2015 et 2016) est finalement imputé sur le seul exercice 2016, d'où un report de la somme allouée à cet effet en 2015 sur le budget 2016.
- Carburant: La société bretonne d'avitaillement et de distribution (SOBAD) assure désormais la distribution de carburant (Gazole, SP 98, Détaxé) et l'entretien de la station du port de plaisance de Morgat. Elle garantit l'assistance ainsi que les prestations au niveau des produits et de la logistique. La SOBAD est dorénavant locataire du ponton dit Carburant pour un montant annuel de 4000.00 €. Grace à la convention signée entre la société et la municipalité les usagers bénéficieront d'un tarif/litre beaucoup plus avantageux. Un système de badge pour les clients titulaires d'un compte

génère une remise supplémentaire. ce badge est, en outre, utilisable au port de Tréboul dont la station carburant est également gérée par la SOBAD.

Electrification du port de Morgat : son financement très couteux contraint la municipalité à scinder les travaux en 3 tranches :

La première, réalisée cette année, de la zone d'entrée de port (parking Ouest) jusqu'à la capitainerie.

La seconde concernera la zone technique.

La dernière se poursuivra jusqu'à la digue.

- Démontage de l'ancienne grue : après contrôle, cette dernière n'étant plus aux normes a été déclassée. En conséquence elle sera démontée et son socle en béton arasé afin d'accroître l'espace dédié à la zone technique.
- <u>Personnel du port</u>: Un agent supplémentaire a été recruté. Actuellement en C.D.D. il est appelé à être titularisé. L'objectif de cette embauche est de redimensionner l'équipe du port afin de permettre le travail en binômes.
- <u>Barrières d'accès au port</u> : Mise en place de barrières neuves plus adaptées aux résultats escomptés :
 - 1- Diminution du nombre de véhicules à entrer sur la zone portuaire sans autorisation grâce à la présence d'une cellule.
 - 2- Utilisation de la cale de mise à l'eau facilitée par la mise en place d'un terminal de paiement par carte bancaire installé près de la barrière permettant de s'acquitter de la redevance affecté à l'utilisation de la cale 24h/24h 7j/7j.

A l'instar des années précédentes elle fonctionnera du 1^{er} juillet au 31 août. Son fonctionnement sera toutefois interrompu ponctuellement (feu d'artifice des 14 juillet et 15 août, manifestations estivales...)pour faciliter la circulation et élargir le stationnement sur Morgat.

Dans le futur, un prolongement de sa période d'exploitation est envisagé (de mi-juin à mi-septembre).

- **Pavillon bleu** : Cette année encore, le port de Morgat vient de se voir remettre le PAVILLON BLEU 2016.

En automne dernier le port s'était vu retirer temporairement cette distinction le temps nécessaire à la remise en fonctionnement de la cuve à eaux grises et noires ; disfonctionnement d'ailleurs provoqué par l'insuffisance de manipulations de celle-ci.

Le port de Morgat n'a pas acheté ce label, il l'a obtenu car il réunit les critères environnementaux nécessaires à son attribution.

- Relevés bathymétriques et désensablement: Le relevé bathymétrique 2016 ainsi que le différentiel 2015-2016 sont consultables sur le site de la mairie de Crozon depuis ce jour. Ils ont également été transmis au SHOM. Le différentiel 2014/2015 indiquait un engraissement manifeste du chenal d'entrée et de sortie de port ainsi qu'aux abords du môle pêche.

S'en sont suivis dans un premier temps le désensablement terrestre du pied de cale puis dans un second, le dragage du chenal début juillet 2015 (décaissement d'1.50 mètre)

Le différentiel 2015/2016 indique que ces deux interventions ont été très bénéfiques. On note une amélioration au niveau de la cale. Le chenal quant à lui s'est ré-ensablé d'une vingtaine de centimètres mais n'a certainement pas atteint son niveau ante-dragage, quoi qu'en disent certains.

Le positionnement d'une latérale tribord par les Phares et Balises pour redélimiter le chenal est en cours.

Ce différentiel fait toutefois apparaître une accentuation de l'ensablement tout autour du môle pêche ainsi qu'au niveau du ponton B.

Cette année aucun dégraissement nautique ne sera exécuté. Cette opération nécessitant des autorisations réglementaires non délivrées à ce jour.

En effet, le dossier administratif, déposé le 04/08/2015, afin d'obtenir l'autorisation d'extraire 50000 m3/an à redéposer sur l'estran est toujours en cours d'instruction. Il a été visé par la DREAL qui a demandé quelques ajustements. S'en suivront une enquête d'utilité publique et une étude d'impact.

Toutefois des opérations par voie terrestre continueront d'être menées. Par contre dans le futur une opération de plus grande envergure est envisagée. Les investissements 2017 sont très clairs : désensablement du vieux môle et du ponton B afin d'éviter que ces deux zones ne se rejoignent.

L'intervention d'une petite drague aspiratrice permettant d'œuvrer entre les pontons sans avoir à déplacer les bateaux et démonter les structures est d'ores et déjà à l'étude.

- <u>Taxe foncière</u>: Cette nouvelle taxe est engendrée par l'Etat. Jusqu'à présent seuls les bâtiments y étaient assujettis pour un montant de 3500.00 €. Désormais les navires de plaisance le seront également.
 - Ce décret est applicable depuis 2015. Une projection au titre de cet exercice, sur la base de 775 postes d'amarrage au ponton et 87 mouillages pour des navires d'une longueur moyenne de 6.50 mètres, s'élève à 34758.00 €.
 - La décision quant à la répartition de cette taxe n'a pas encore été arrêtée (montant fractionné et refacturé à parts égales au l'ensemble des plaisanciers concernés ou proratisé en fonction de la longueur de bateau).
- Chartre « Zones portuaires propres » : Signature de la convention dans un futur proche avec le Parc Naturel Marin d'Iroise. Cette démarche a, entre autre, pour objectif d'améliorer la qualité environnementale et la réduction des pollutions. Sur Morgat, elle se concrétiserait dans un premier temps par les projets suivants :
 - ⋄ Mise en place d'un protocole d'utilisation d'eau javellisée pour l'entretien des cales,

\$\text{\$\\$Changement de l'aire de carénage à décantation actuelle au profit d'une aire de carénage à filtre à charbon. L'étude est en cours. 80% du projet serait financé par l'Agence de l'Eau et le PNMI.

Questions diverses :

Madame ROUDAUT questionne Gérard LOREAU sur le « Passeport Escales ». Gérard LOREAU explique qu'il n'est pas d'actualité car après étude il s'avère que le coût de l'inscription au réseau serait largement supérieur au montant des recettes générées.

Madame ROUDAUT interroge ensuite sur le manque de profondeur de la zone affectée aux corps-morts. Envisage-t-on de les déplacer ?

Gérard LOREAU indique qu'idéalement il le faudrait mais souligne la complexité administrative d'un tel mouvement. Ainsi, pour la mise en place à Rostellec d'une zone de 19 mouillages en équipements légers, le dossier est en instruction depuis maintenant 5 ans pour un coût initial de 14000 € auquel il faut ajouter 3000 € d'étude complémentaire. A Morgat l'herbier qui continue à s'étendre est une contrainte supplémentaire car on ne peut y toucher.

Monsieur LE GUET propose de baliser le chenal en attendant l'intervention des Phares et Balises.

Gérard LOREAU répond qu'une telle intervention est certainement règlementée et ne peut être réalisée sans autorisation préalable.

Monsieur BONARDI soulève le problème occasionné par « LA FAUVETTE » qui obture le passage par vent d'ouest et demande la possibilité de déplacer le navire.

Réponse : Le centre de plongée projette éventuellement de s'en séparer pour acquérir un bateau plus modeste. Le mouvement dépendra de leur décision.

Monsieur VELLY demande si les caméras fonctionnent.

Gérard LOREAU répond positivement mais souligne la mauvaise qualité de la définition de l'image rendant toute lecture quasi inexploitable.

Leur remplacement n'a pas été budgétisé cette année.

La séance est levée à 17h30.

Daniel MOYSAN

Daniel MOYSAN

Le Maire